

CAHIER DES CHARGES

Finales du Championnat Régional – 2023

« OR » et « ARGENT » - Catégorie M15



COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Cachan, le 28 mars 2023

| Un GSA pourra postuler pour organiser une phase finale du championnat régional pour un ou deux genres.

1- Dates, horaires et déroulement des phases finales :

- | Finales du championnat régional « OR » M 15 féminin et masculin : A l'issue de la 7^{ème} journée du championnat régional, les 4 équipes de la ligue OR et les 8 équipes de la ligue ARGENT (soit : 12 équipes) y participeront comme suit :
 - Journée 1 : samedi 13 mai 2023 de 14h00 à 19h00 (phase de poules : 12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes).
 - Journée 2 : dimanche 14 mai 2023 de 10h00 à 18h00 (matches éliminatoires et matches de classement (uniquement les équipes classées 1 et 2 à l'issue de la phase de poules)).

- | Finales du championnat régional « ARGENT » M 15 féminin et masculin : A l'issue de la 7^{ème} journée du championnat régional et à l'issue de la dernière journée des championnats interdépartementaux, les 8 équipes de la ligue BRONZE, les 8 équipes de la ligue CUIVRE ainsi que les champions interdépartementaux y participeront comme suit :
 - Journée 1 : samedi 13 mai 2023 de 14h00 à 18h00 (les équipes seront réparties dans des poules de 3 ou de 4 équipes dans des différents gymnases. Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule se qualifient pour la J2). Les équipes classées 2^{ème} et après seront éliminées.
 - Journée 2 : dimanche 4 juin 2023 de 10h00 à 18h00 (les équipes classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la J1, soit : 6 équipes seront réparties en 2 poules de 3 équipes dans un seul endroit.
La matinée : matches de poules.
L'après-midi : Matches de classement.

 Les candidatures pour les finales du championnat « ARGENT » concernent uniquement la journée 2 du dimanche 4 juin 2023.

2- Terrains et nombre d'équipes qualifiées :

- | Finales « **OR** » : J1 et J2
 - M 15 féminin : 4 terrains – 9 m X 18 m = 12 équipes qualifiées.
 - M 13 masculin : 4 terrains – 9 m X 18 m = 12 équipes qualifiées.
- | Finales « **ARGENT** » : J2
 - M 15 féminin : 2 terrains – 9 m X 18 m = 6 équipes qualifiées.
 - M 15 masculin : 2 terrains – 9 m X 18 m = 6 équipes qualifiées.

Tous les terrains doivent être tracés aux bonnes dimensions et avoir suffisamment de recul.

Lorsque les terrains ne sont pas tous dans la même salle, le trajet entre les deux salles doit se faire à pied en moins de 10 minutes.

Les salles doivent être disponibles à partir de 13H00 le samedi et 09h00 le dimanche.

3- Matériel :

- | Pour chaque terrain, il faut :
 - Un jeu d'antennes,
 - Un tableau de marque manuel,
 - Une table avec 1 chaise,
 - Un podium ou chaise d'arbitre (recommandé),
 - 12 ballons règlementaires.
- | Dans chaque salle, il faut :
 - Un lieu réservé à la Commission Régionale Sportive avec une table, trois chaises et une prise de courant,
 - Deux vestiaires pour les équipes et un vestiaire réservé aux arbitres,
 - Une toise,
 - Une antenne de réserve,
 - Un manomètre et un gonfleur pour les ballons.

4- Arbitrage :

La commission régionale d'arbitrage, prendra en charge la désignation des arbitres et juges arbitres.

5- Gestion Sportive :

La commission régionale sportive prendra en charge l'organisation sportive et le déroulement des matchs, le règlement sera communiqué quelques jours avant les phases finales.

6- Organisateur :

Le GSA organisateur recevra une dotation de ballons ainsi que des polos pour les bénévoles pour chaque catégorie organisée.

La Ligue offrira également un kakémono personnalisé (logo, slogan et couleurs du club) au GSA organisateur. **La demande doit être mentionnée dans le dossier de candidature.**

Le GSA organisateur, devra pourvoir aux personnes suivantes :

- Un responsable général qui sera le correspondant auprès de la commission régionale sportive et de l'arbitrage, et chargé des récompenses avec les représentants de la ligue.
- Un responsable plateau dans chaque salle (dans le cas de l'organisation de deux catégories), qui sera chargé notamment des ballons, du matériel et du fonctionnement des locaux.
- Un (e) licencié (e) pour tenir le tableau de score sur chaque terrain.

Les GSA désignés par la LIFvolley pour l'organisation des finales du championnat régional, pourront prévoir une buvette à leurs seuls bénéfices, celle-ci devra être mentionnée dans le dossier de candidature.

7- Récompenses :

La ligue Île-de-France de Volley récompensera les équipes qualifiées pour les finales du championnat régional de chaque catégorie (les 12 équipes qualifiées pour les finales « OR » et les 6 équipes qualifiées pour les finales « ARGENT ») comme suit :

- Récompenses collectives :
 - un trophée pour les équipes classées 1 et 2 ;
- Récompenses individuelles :
 - un t-shirt pour les participants (12 maxi par équipe + entraîneur) ;
 - un sac à dos pour les champions (12 maxi + entraîneur);
 - médailles pour les équipes classées 1, 2 et 3 (12 maxi par équipe + entraîneur).

Les récompenses seront livrées dans les clubs organisateurs avant l'événement.

Cérémonie de clôture et remise des récompenses à l'issue de la finale :

- La participation des 8 équipes qualifiées à la J2 des finales « OR » est obligatoire.
- La participation des 4 demi-finalistes de la J2 des finales « ARGENT » est obligatoire.

8- Communication :

La ligue Île-de-France de Volley fournira les visuels digitaux aux différents clubs organisateurs au moins 10 jours avant les finales. Elle fournira également un ou deux kakémonos « Finale Championnat île de France » à installer dans le gymnase lors de l'événement.

Le club devra :

- Identifier la Ligue Île-de-France dans toutes les communications digitales faites pour l'événement ;
- Choisir un(e) référent(e) communication bénévole pour assurer le suivi de l'événement auprès de la Ligue (partage des photos, responsable du matériel de la Ligue...)

9- Candidature et désignation :

- ❖ Les GSA ont jusqu'au **dimanche 09 avril 2023** pour se porter candidat à l'organisation d'une (des) finale (s) du championnat régional **« OR »**.

Les désignations seront faites pour le **vendredi 14 avril 2023**.

- ❖ Les GSA ont jusqu'au **mardi 16 mai 2023** pour se porter candidat à l'organisation d'une (des) finale (s) du championnat régional **« ARGENT »**.

Les désignations seront faites pour le **mercredi 17 mai 2023**.

Tout acte de candidature devra présenter une description des lieux, et devra répondre aux critères ci-dessus.

Le Président de la CRS,
Yves MOLINARIO

P/O Attaché à la CRS,
Tarek BOUGHERBAL